L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE ET DU CONSEIL GENERAL — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 6 FEVRIER 1850.

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE. No. 83, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS: MERCREDI MATIN, 6 FEVRIER.

TRAVAUX DE LA LEGISLATURE.

Voici déjà plus de deux semaines que la législature siége et l'époque de la clôture des Chambres arrivera rapidement. Celles-ci doivent se hâter de mettre à profit les soixante jours qui leur sont accordés par la Constitution et préparer l'Etat à traverser sans encombre la période biennale au bout de laquelle une nouvelle législature continuera l'œuvre de sa devancière.

Nombre de projets de loi ont déjà été présentés et référés aux comités permanens ou spéciaux à qui l'examen en est ordinairement confié. Tous ces projets ne nous sont pas connus, mais à en juger par les titres, ils ne le cèdent pas en importance aux mesures qui ont été décrétées jusqu'à ce moment. Nous voudrions les passer en revue et les analyser, mais nous n'en connaissons malheureusement que les principales dispositions.

Nous voyons avec plaisir que les chambres ont été saisies d'un projet pour la réorganisation de la charte de la Nouvelle-Orléans. Le système administratif de la ville est le plus vicieux qui existe aux Etats-Unis. Nulle part on ne dépense tant pour arriver à de si chétifs résultats. Le budjet de l'immense ville de New-York est à peine le double du nôtre, et Boston, la ville monumentale, l'Athènes des Etats-Unis, la cité artistique, la patrie des beaux-arts, s'administre largement avec la moitié de ce que nous déboursons tous les ans. Nous en dirons de même de Baltimore et de Philadelphie.

Pourquoi la Nouvelle-Orléans aurait-elle en même temps le budjet le plus lourd et les avantages les plus minimes? Il est évident que notre système est vicieux et que l'administration municipale doit être assise sur de nouvelles bases. L'impôt nous accable, et nos dettes, au lieu de s'éteindre, grossissent chaque jour. Plus on paie et plus il faut dépenser. C'est un gouffre où la richesse publique vient s'abîmer et qui se creuse à mesure qu'on le comble.

Nous avons dit que notre système administratif était vicieux: ce qui le prouve mieux que nous ne pourrions le faire à l'aide de chiffres et de statistiques, ce sont les résultats négatifs qui frappent les moins clairvoyans et qui les portent à demander la révision de nos codes municipaux.

Le remède au mal n'est peut être pas très facile à indiquer, car il est malaisé de sortir d'une mauvaise voie. Bon nombre de capitalistes et d'administrateurs croient que la réunion des municipalités ferait disparaître les abus les plus crians. Nous sommes un peu de leur avis. Les intérêts sont tellement fractionnés et morcelés dans le système qui nous régit, qu'il est impossible de rien entreprendre de vraiment utile et que les revenus publics sont gaspillés sans avantage pour les contribuables. Nous ne fondons rien pour l'avenir, nous ne pouvons songer qu'au présent.

La consolidation des municipalités aurait en outre l'avantage de simplifier l'administration et de la rendre moins couteuse. Au lieu d'avoir une triple série de fonctionnaires, nous n'en aurions qu'une seule. Nous aurions un bureau central de police et des postes dans les différentes parties de la ville.

Le rétablissement de l'ordre de choses existant avant 1836 ne serait cependant pas sans inconvénient. Il tuerait sans doute l'esprit de camaraderie qui paralyse les efforts de quelques-uns de nos mandataires, il mettrait fin aux petites intrigues qui perpetuent les abus, mais ne ferait-il pas aussi renaître de déplorables rivalités et cet antagonisme dont la chose publique a tant souffert autrefois? Oui, si la sagesse de la Législature ne profitait de l'expérience du passé pour sauvegarder l'avenir. Il est facile, nous le croyons au moins, de prévenir le renouvellement des vieilles animosités en fondant l'administration municipale sur les bases adoptées par les législatures de la plupart des Etats. Pourquoi, par exemple, n'aurions-nous pas, comme le demande un correspondant dont nous publions plus loin l'article, deux conseils administratifs, représentant l'un les habitans, suivant leur nombre, l'autre, la division territoriale, sans égard au chiffre de la population? Ce système répondrait à celui du Congrès et de nos législatures, et les intérêts de la minorité seraient efficacement protégés. Ces doubles Conseils existent dans presque toutes les villes du Nord et du Sud. Imitons leur exemple.

Il nous resterait d'autres mesures à discuter, mais nous sommes forcés d'en ajourner l'examen pour ne pas franchir les bornes qui nous sont imposées par l'abondance des annonces et des autres matières. Nous suivrons d'ailleurs la législature pas à pas dans ses travaux et nous examinerons les projets de loi les plus importans à mesure qu'ils seront présentés aux Chambres.

Louis T. Caire.—On a dû lire, il y a deux jours dans nos colonnes, l'annonce de la mort de M. Louis T. Caire. Cet honorable citoyen a succombé à une maladie qui avait déjà plusieurs fois mis ses jours en péril et qui devait enfin, d'après le pronostic de la science, se terminer fatalement. M. Caire était le doyen des notaires de notre ville. Il laisse une de ces réputations d'honneur et de probité qui sont le plus bel héritage d'une famille et qui sont d'autant plus honorables qu'elles sont difficiles à conquérir et surtout à conserver. Loyal et intègre, sa mémoire restera pure de toute tâche et pourra toujours être invoquée avec un légitime orgueil par ceux qui lui survivent. M. Caire portait dans l'exercice de ses délicates fonctions un zèle, une attention et une exactitude qui sont aujourd'hui des qualités rares et qui lui assurèrent le patronage du public. Des revers de fortune lui firent malheureusement perdre le fruit de ses veilles et de ses fatigues, mais il ne faillit pas à sa tâche, et son courage grandissant avec l'infortune, il s'était remis au travail avec l'énergie de la jeunesse lorsque la mort est venu l'atteindre. La société a perdu en lui un membre utile et un fonctionnaire qu'il sera difficile de remplacer.

M. Clay et l'esclavage.—Les journaux de St-Louis publient une dépêche télégraphique qui leur a été transmise de Washington et qui renferme le compte-rendu de la séance du Congrès du 29 janvier.

M. Clay a présenté au Sénat une série de résolutions sur la question territoriale. Ces résolutions portent 1o: que la Californie sera admise dans l'Union comme Etat; 2o que le Congrès s'abstiendra de décréter l'introduction ou la prohibition de l'esclavage dans les territoires; 3o que la frontière occidentale du Texas s'appuiera sur le Rio del Norte; 4o que le gouvernement fédéral proposera au Texas de payer les dettes contractées par cet Etat avant l'annexion et qui devaient être acquittées au moyen des revenus de la douane, pourvu que le Texas s'engage à se désister des droits qu'il peut avoir sur une partie du territoire du Nouveau Mexique; 5o qu'il ne convient pas d'abolir l'esclavage dans le district de Columbia, tant que cette institution continuera à exister dans le Maryland, sans le consentement de cet Etat et des habitans du district; 6o qu'une loi rigoureuse doit être passée pour obtenir l'extradition des esclaves qui se réfugient dans les Etats libres; 7o que le Congrès n'a pas le droit d'interdire le trafic des esclaves dans les Etats non libres et que ceux-ci ont seuls le pouvoir de décréter l'admission ou l'exclusion des esclaves des autres Etats.

M. Calhoun.—Une dépêche télégraphique transmise de Washington aux journaux de New-York, annonce que M. Calhoun est encore gravement indisposé, mais les appréhensions de ses amis commencent à se calmer. On a craint pendant toute une semaine qu'il ne succombât à la violence de la maladie, mais il y a résisté et aujourd'hui on peut compter sur une prochaine convalescence.

Le drame de Boston.—Malgré le secret dont les délibérations du grand-jury devaient être enveloppées, les journaux de Boston enrégistrent mille bruits sur les révélations qui auraient été faites. Suivant ces bruits, faux et absurdes pour la plupart, le professeur Webster serait tantôt innocent tantôt coupable. Il est accusé, on le sait, d'avoir brûlé le corps du docteur Parkman, après l'avoir assassiné, mais il était difficile de prouver cette circonstance horrible, bien qu'on ait trouvé des débris humains dans l'âtre. On assure aujourd'hui que les présomptions sont tellement graves qu'elles équivalent à une preuve manifeste. Toutes ces versions contradictoires n'ont d'autre [illegible] valeur. Attendons le grand jour de jugement et la lumière se fera pour tout le monde.

Un journal de Boston rapporte, sans le confirmer cependant, le bruit que le grand-jury a été unanime pour le renvoi de l'accusé devant un tribunal criminel.

CONGRÈS.

Sénat, 28 janvier.—Plusieurs mémoires sont présentés ainsi qu'une résolution de la législature de New-York priant le Congrès de faire une concession de terres aux réfugiés hongrois.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur le bill relatif à l'extradition des esclaves fugitifs. M. Mason prend la parole en faveur du projet de loi. Il ne croit pas cependant que, la loi votée, les abus cessent. La Constitution fait aux Etats libres un devoir de rendre à qui de droit les esclaves fugitifs pris dans leurs limites. Le maître d'un esclave doit pouvoir pénétrer partout; dans une maison, dans un terrain vacant, dans un champ, pour reprendre possession de son bien. M. Mason espère que le bill passera, car une pareille loi est la seule qui puisse remplacer la violence par les voies pacifiques. Si le Congrès ne vote pas les mesures nécessaires, les Etats à esclaves devront songer à se protéger eux-mêmes et à exercer de justes représailles contre les Etats libres. Ceux-ci sont tenus de remplir les obligations qu'ils ont contractées; le Sud ne veut plus continuer à perdre et à être attaqué par une secte fanatique.

M. Seward annonce qu'il présentera un autre projet de loi pour remplacer celui dont M. Mason a pris la défense et qui remplira le même but.

M. Foote fait un discours plein de sarcasmes contre l'honorable Sénateur de New-York.

Seward répond au préopinant, puis le Sénat, après avoir siégé quelque temps à huis-clos, s'ajourne au lendemain.

Chambre des Représentans.—M. Tuck présente un mémoire demandant que toutes les querelles internationales soient réglées par voie d'arbitrage et priant le gouvernement de convoquer un Congrès des Nations. Ce mémoire est référé au comité des affaires étrangères.

On presente une pétition demandant qu'un chemin de fer soit établi entre le Mississipi et l'Océan Pacifique et une autre pétition priant le Congrès de faire une concession de terres aux soldats de la guerre de 1812.

Un mémoire de la législature du Vermont demandant qu'un bureau d'agriculture soit établi est référé au comité d'agriculture.

La Chambre s'ajourne.

(*Communiqué.*)

AUX HABITANS DE LA PREMIERE MUNICIPALITÉ.

Il est question depuis plusieurs jours d'un projet de réunir les trois municipalités en une seule Corporation, comme avant 1836. Ce projet a pris naissance dans la 2de municipalité, et déjà l'on fait courir parmi nous une pétition adressée à la Législature et demandant la *consolidation*. Nous, habitans de la 1re municipalité, y apposerons-nous nos signatures?

Tout le monde est forcé de reconnaître l'urgente nécessité d'un changement à l'ordre actuel des choses. Les exigences du fisc dans la 2de municipalité, les fautes de l'édilité dans la 1re, et les mésintelligences du pouvoir dans la 3me, font concevoir pour l'avenir de la ville commune, des craintes sérieuses qu'une réorganisation fondamentale du système administratif qui nous régit aujourd'hui, paraît seule capable de calmer.

L'impossibilité d'arriver à cette réorganisation dans les trois municipalités, si on tentait de la réaliser divisément pour chacune d'elles, est sans doute le plus fort argument en faveur de la *consolidation*.

Deux raisons, toutefois, s'élèvent contre cette réunion des municipalités, qu'il ne faut pas un seul instant perdre de vue. L'une de ces deux raisons, c'est le danger, après la réunion, de ces rivalités de quartiers, de ces jalousies sectionnaires, qui en 1836 amenèrent forcément la division de la ville; l'autre, c'est la crainte qu'il ne sorte du mode de liquidation des dettes municipales une criante injustice pour l'une des trois corporations.

Que l'esprit public soit tranquillisé sur ces deux points, et il n'existera plus d'objection au projet qu'on nous propose, à moins pourtant, qu'un meilleur remède ne puisse être trouvé et indiqué à la Législature pour guérir nos maux. Et même tout autre remède, fut-il palpablement meilleur, conduirait peut-être par la diversité de ses détails à des tiraillemens, à des oppositions partielles; et l'expérience nous a montré que pour obtenir quelque chose de la Législature en faveur de la ville, il faut que la ville soit à peu près unanime dans l'expression de sa demande. Or le projet actuel, par la simplicité du but qu'il met en regard, est destiné à devenir plus facilement populaire: raisons nous donc au projet de *consolidation*. Mais sachons de suite à quels termes et sur quelles bases on propose de l'effectuer. Car il faut que nous soyons rassurés, avant qu'on obtienne notre adhésion, sur les deux objections indiquées plus haut:

1o. Danger des divisions intestines, que la réunion fera naître, et que le mode de représentation au conseil municipal peut détruire, en donnant des garanties au plus faible contre le plus fort, c'est-à-dire en protégeant la population la moins nombreuse contre l'influence des districts plus opulens.

2o. Par dessus tout, et avant tout, le risque de subir une répartition injuste de la dette énorme, qui, contractée en quantités inégales par chacune des municipalités, doit être payée en portions inégales par les propriétaires de chacune, et qui cependant, si la loi négligeait d'y pourvoir, pèserait sans différence peut-être sur le trésor commun, après la réunion effectuée.

La pétition que l'on fait circuler en ce moment, se borne à donner quelques raisons (assez faibles, soit dit en passant), pour appuyer la demande de réunion. Elle ne touche aucunement aux difficultés intrinsèques de la mesure, difficultés dont la solution, convenue pour ainsi dire d'avance entre les trois corporations, semble être impérieusement exigée par l'intérêt bien entendu de la 1re Municipalité, qui ne pourra prêter son concours au projet qu'à cette seule condition.

La 1re Municipalité pourrait encore se soumettre à l'épreuve qu'on voudrait faire d'un bon accord et d'une harmonie intelligente entre les trois sections de la ville. Mais elle ne pourrait se soumettre à l'impôt inique d'aucune part des charges et dettes de la 2me Municipalité. Or, la pétition qu'on nous presente ne fait aucune allusion aux dettes municipales, à leur amortissement futur, aux revenus qui pourraient y être appliqués, ni au pré èvement des taxes spéciales qu'il faudrait frapper sur nous pour les éteindre. Cette pétition cependant part de la 2me, où la question financière est la question vitale. Est-ce que l'on compte sur la réunion pour la vider?

Les habitans de la 1re Municipalité ne doivent consentir à la réunion qu'à certaines conditions. Il serait dès-lors imprudent de signer une pétition qui n'énoncerait aucune de ces conditions. La Législature ne serait-elle pas en droit de supposer, vu cette grave omission, qu'elle peut opérer la *consolidation* financière, aussi bien qu'administrative? Si elle le faisait, la faute en serait à nous, qui aurions signé et demandé une chose autrement et différemment que nous ne l'entendons.

La pétition dont il s'agit, laissant dans l'ombre le reglement des dettes municipales, s'attache à démontrer que nous serions administrés à moins de frais, une fois réunis. Qui ne le sait? Mais aussi qui ne souscrirait à un personnel administratif deux fois plus coûteux, à condition que l'argent employé aux améliorations rapporterait davantage, et la police nous protégerait mieux? Tant que la vie sera plus chère à la Nlle Orléans qu'à New-York, la proportion des frais d'administration sera en faveur de cette dernière ville.

Quant aux ressources intellectuelles et matérielles qui résultent de l'unité pour l'achèvement des grands travaux publics, la théorie y ferait croire tout d'abord, mais l'histoire du passé, revenant à la mémoire, nous en fait sérieusement douter, à moins que nos conseils municipaux ne soient autrement constitués. Or, la pétition [illegible] sur ce point.

Concluons donc [illegible]: Les habitans de la 1re Municipalité [illegible] au projet de réunion; mais ils ne doivent la demander à la Législature que par une pétition qui proclame et pose, comme conditions, cette réunion:

1o Qu'il y aura pour administrer la ville deux conseils, dont l'un au moins sera constitué autrement que sur la base du chiffre de la population. A part la garantie qu'offrirait cette chambre ainsi constituée, contre les empiètemens des Districts plus peuplés, on peut espérer qu'elle serait assez forte pour déjouer l'intrigue et le tripotage que subissent parfois les Conseils Municipaux dont l'origine est due à de petites influences locales, et qu'elle rendrait en même temps une certaine indépendance aux fonctionnaires supérieurs, que l'accomplissement de leurs devoirs met souvent en collision avec les aldermen.

2o—Que le mode de répartition, tant de l'ancienne dette de la ville, que des dettes nouvelles dûes par les Municipalités individuellement, sera conforme à l'équité, à savoir: la dette de l'ancienne corporation sera répartie, d'après la loi de 1836, sur la base des revenus de chaque Municipalité, et, pour éteindre les dettes nouvelles, chaque Municipalité paiera dans la proportion de sa dette particulière aux trois dettes, moins les valeurs mobilières qu'elle versera au trésor. Ainsi ces dettes montant à environ cinq millions, suivant les états récemment publiés, la 1ère paierait à peu près 3|10, la 2de 5|10 et la 3e 2|10. Prenant maintenant pour base définitive le terme moyen des deux ou trois dernières répartitions de la dette de l'ancienne corporation, nous trouverons cette autre proportion (en chiffres ronds) de 35|100 pour la 1ère, 55|100 pour la 2de et 10|100 pour la 3me, proportion qu'il serait facile de fondre dans la première indiquée plus haut pour l'amortissement des dettes municipales actuelles. Que la loi indique elle-même cette proportion et que le Conseil supérieur des aldermen soit investi du pouvoir d'imposer la propriété foncière dans chaque Municipalité suivant cette proportion, pour éteindre nos dettes progressivement, la réunion de la ville s'effectuera alors [illegible] comme sans injustice.

Chronique Locale.

[illegible] individu nommé William Vancluse a été traduit hier devant le recorder Baldwin, sous la prévention d'avoir [illegible] de M. R. A. Stuart et d'[illegible] de $40. Il sera interrogé [illegible].

Escroquerie.—[illegible] de M. Brazall la somme de [illegible] dix-huit piastres, et [illegible] été arrêté et conduit devant le [illegible] il sera interrogé demain par ce magistrat.

Enquête.—Le coroner a fait la levée du corps de Walter James, mort des suites d'une blessure qu'il avait reçue à la tête.— Verdict en conséquence.

Accident.—En abattant une des murs de la maison [illegible] Pontalba, rue Ste-Anne, trois hommes employés à la démolition, ont été grièvement blessés.

FEUILLETON.

SUITE DES

Mémoires d'un Médecin.

LE COLLIER DE LA REINE.

Escrime et diplomatie.

Le lendemain entrait à Versailles, vers dix heures, une voiture aux armes de M. de Breteuil.

Ceux des lecteurs de ce livre qui se rappellent l'histoire de Balsamo et de Gilbert, n'auront pas oublié que M. de Breteuil, rival et ennemi personnel de M. de Rohan, guettait depuis longtemps toutes les occasions de porter un coup mortel à son ennemi.

La diplomatie est en ceci d'autant supérieure à l'escrime, que, dans cette dernière science, une riposte bonne ou mauvaise doit être fournie en une seconde, tandis que les diplomates ont quinze ans, plus s'il le faut, pour combiner le coup qu'ils rendent et le faire le plus mortel possible.

M. de Breteuil avait fait demander, une heure avant, audience au roi, et il trouva Sa Majesté qui s'habillait pour aller à la messe.

—Un temps superbe, dit Louis XVI tout joyeux, dès que le diplomate entra dans son cabinet; un vrai temps d'Assomption: voyez donc, il n'y a pas un nuage au ciel.

—Je suis bien désolé, Sire, d'apporter un nuage à votre tranquillité, répondit le ministre.

—Allons, s'écria le roi en refrognant sa bonne mine, voilà que la journée commence mal; qu'y a-t-il?

—Je suis bien embarrassé, Sire, pour vous conter cela, d'autant que ce n'est pas, au premier abord, une affaire du ressort de mon ministère. C'est une sorte de vol, et cela regarderait le lieutenant de police.

—Un vol! fit le roi. Vous êtes garde-des-sceaux, et les voleurs finissent toujours par rencontrer la justice. Cela regarde M. le garde-des-sceaux; vous l'êtes, parlez.

—Eh bien! Sire, voici de dont il s'agit. Votre Majesté a entendu parler d'un collier de diamans?

—Celui de M. Bœhmer?

—Oui, Sire.

—Celui que la reine a refusé?

—Précisément.

—Refus qui m'a valu un beau vaisseau: le *Suffren*, dit le roi en se frottant les mains.

Eh! bien, Sire, dit le baron de Breteuil, insensible à tout le mal qu'il allait faire, ce collier a été volé.

—Ah! tant pis, tant pis, dit le roi. C'était cher, mais les diamans sont reconnaissables. Les couper ce serait perdre le fruit du vol. On les laissera entiers, la police les retrouvera.

—Sire, interrompit le baron de Breteuil, ce n'est pas un vol ordinaire. Il s'y mêle des bruits.

—Des bruits! que voulez-vous dire?

—Sire, on prétend que la reine a gardé le collier.

—Comment, gardé! C'est en ma présence qu'elle l'a refusé, sans même le vouloir regarder. Folies, absurdités, baron; la reine n'a pas gardé le collier.

—Sire, je ne me suis pas servi du mot propre; les calomnies sont toujours si aveugles à l'égard des souverains, que l'expression est trop blessante pour les oreilles royales. Le mot gardé....

—Ah ça, monsieur de Breteuil, dit le roi avec un sourire, on ne dit pas, je suppose, que la reine a volé le collier de diamans.

—Sire, dit vivement M. de Breteuil, on dit que la reine a repris en dessous le marché rompu devant vous par elle; on dit, et ici je n'ai pas besoin de répéter à Votre Majesté combien mon respect et mon dévoûment meprisent ces infâmes suppositions; on dit donc que les joailliers ont, de Sa Majesté la reine, un reçu attestant qu'elle garde le collier.

Le roi pâlit.

—On dit cela? répéta-t-il, que ne dit-on pas? mais cela m'étonne, après tout, s'écria-t-il. La reine aurait acheté en dessous main le collier, que je ne la blâmerais point. La reine est une femme, le collier était une pièce rare et merveilleuse.

Dieu merci, la reine peut dépenser un million et demi à sa toilette, si elle l'a voulu. Je l'approuverai; elle n'aura eu qu'un tort, celui de ne taire son désir. Mais ce n'est pas au roi de se mêler dans cette affaire; elle regarde le mari. Le mari grondera sa femme s'il veut, ou s'il peut: je ne reconnais à personne le droit d'intervenir, même avec une médisance.

Le baron s'inclina devant ces paroles si nobles et si vigoureuses du roi. Mais Louis XVI n'avait que l'apparence de la fermeté. Un moment après l'avoir manifestée, il redevenait flottant, inquiet.

—Et puis, dit-il, que parlez-vous de vol?.... Vous avez dit vol, ce me semble!.... S'il y avait vol, le collier ne serait pas dans les mains de la reine. Soyons logiques.

—Votre Majesté m'a glacé avec sa colère, dit le baron, et je n'ai pu achever.

—Oh! ma colère!.... Moi, en colère!.... Pour cela, baron.... baron....

Et le bon roi se mit à rire bruyamment.

—Tenez, continuez, et dites moi tout; dites-moi même que la reine a vendu le collier à des juifs. Pauvre femme, elle a souvent besoin d'argent, et je ne lui en donne pas toujours.

—Voilà précisément ce que j'allais avoir l'honneur de dire à Votre Majesté. La reine avait fait demander, il y a deux mois, cinq cent mille livres par M. de Calonne, et Votre Majesté a refusé de signer.

—C'est vrai.

—Eh bien! Sire, cet argent, dit-on, devait servir à payer le premier quartier des échéances souscrites pour l'achat du collier. La reine n'ayant pas eu d'argent, a refusé de payer.

—Eh bien! dit le roi, intéressé peu à peu, comme il arrive quant au doute succède un commencement de vraisemblance.

—Eh bien, Sire, c'est ici que va commencer l'histoire que mon zèle m'ordonne de confier à Votre Majesté.

—Quoi! vous dites que l'histoire commence ici; qu'y a-t-il donc, mon Dieu! s'écria le roi, trahissant ainsi sa perplexité aux yeux du baron, qui dès ce moment garda l'avantage.

—Sire, on dit que la reine s'est adressée à quelqu'un pour avoir de l'argent.

—A qui? à un juif, n'est-ce pas?

—Non, Sire, pas à un juif.

—Eh mon dieu! vous me dites cela d'un air étrange, Breteuil. Allons, bien! je devine; une intrigue étrangère: la reine a demandé de l'argent à son frère, à sa famille. Il y a de l'Autriche là-dedans.

On sait combien le roi était susceptible à l'égard de la cour de Vienne.

—Mieux vaudrait, répliqua M. de Breteuil.

—Comment! mieux vaudrait. Mais à qui donc la reine a-t-elle pu demander de l'argent?

—Sire, je n'ose....

—Vous me surprenez, monsieur, dit le roi en relevant la tête, et en reprenant le ton royal: Parlez sur le champ, s'il vous plaît, et nommez-moi ce prêteur d'argent.

—M. de Rohan, Sire.

—Eh bien! mais vous ne rougissez pas de me citer M. de Rohan, l'homme le plus ruiné de ce royaume!

—Sire.... dit M. de Breteuil en baissant les yeux.

—Voilà un air qui me déplait, ajouta le roi; et vous allez vous expliquer tout à l'heure, monsieur le garde des sceaux.

—Non, Sire; pour rien au monde, attendu que rien au monde ne me forcerait à laisser tomber de mes lèvres un mot compromettant pour l'honneur de mon roi et celui de ma souveraine.

Le roi fronça le sourcil.

—Nous descendons bien bas, monsieur de Breteuil, dit-il; ce rapport de police est tout imprégné des vapeurs de la sentine d'où il sort.

—Toute calomnie exhale des miasmes mortels, Sire, et voilà pourquoi il faut que les rois purifient, et par de grands moyens, s'il le veulent pas que leur honneur soit tué par ces poisons, même sur le trône.

—M. de Rohan, murmura le roi; mais quelle vraisemblance!... Le cardinal laisse donc dire?...

—Votre Majesté se convaincra, Sire, que M. de Rohan a été en pourparlers avec les joailliers Bœhmer et Bossange; que l'affaire de la vente a été réglée par lui, qu'il a stipulé et pris des conditions de paiement.

—En vérité! s'écria le roi tout troublé par la jalousie et la colère.

—C'est un fait que le plus simple interrogatoire prouvera. Je m'y engage envers Votre Majesté.

—Vous dites que vous vous y engagez?

—Sans réserve, sous ma responsabilité, Sire.

Le roi se mit à marcher vivement dans son cabinet.

—Voilà de terribles choses, répétait-il; et oui, mais dans tout cela je ne vois pas encore ce vol.

—Sire, les joailliers ont un reçu signé, disent-ils, de la reine, et la reine doit avoir le collier.

—Ah! s'écria le roi, avec une explosion d'espoir, elle nie! vous voyez bien qu'elle nie! Breteuil.

—Eh! Sire, ai-je jamais laissé croire à Votre Majesté que je ne savais pas l'innocence de la reine? Serais-je assez à plaindre pour que Votre Majesté ne vît pas tout le respect, tout l'amour qui sont dans mon cœur pour la plus pure des femmes!

—Vous n'accusez que M. de Rohan, alors...

—Mais, Sire, l'apparence conseille....

—Grave accusation, baron.

—Qui tombera peut-être devant une enquête; mais l'enquête est indispensable. Songez donc, Sire, que la reine prétend n'avoir pas le collier; que les joailliers prétendent l'avoir vendu à la reine; que le collier ne se retrouve pas, et que le mot vol a été prononcé, dans le peuple, entre le nom de M. de Rohan et le nom sacré de la reine.

—Il est vrai, il est vrai, dit le roi tout bouleversé; vous avez raison, Breteuil; il faut que toute cette affaire soit éclaircie.

—Absolument, Sire.

—Mon dieu, qu'est-ce que [illegible] la galerie? [illegible] qui se passe [illegible]

[illegible] parler? le faire venir [illegible] conseil à Votre Majesté; n'ébruitez pas l'affaire avant d'avoir causé avec Sa Majesté la reine.

—Oui, dit le roi, elle me dira la vérité.

—N'en doutons pas un seul instant, Sire.

—Voyons, baron, accorde-moi et, sans réserve, sans atténuation, dites-moi chaque fait, chaque commérage.

—J'ai tout détaillé dans mon portefeuille, avec les preuves à l'appui.

—A la besogne alors, attendez que je fasse fermer la porte de mon cabinet; j'avais deux audiences ce matin, je les remettrai.

Le roi donna ses ordres, et, se rasseyant, jeta un dernier regard par la fenêtre.

—Cette fois, dit-il, c'est bien le cardinal, regardez.

Breteuil se leva, s'approcha de la fenêtre, et derrière le rideau aperçut M. de Rohan qui, en grand habit de cardinal et d'archevêque, se dirigeait vers l'appartement qui lui était désigné chaque fois qu'il venait officier solennellement à Versailles.

—Le voici enfin arrivé, s'écria le roi en se levant.

—Tant mieux, dit M. de Breteuil, l'explication ne souffrira aucun délai.

Et il se mit à renseigner le roi avec tout le zèle d'un homme qui en veut perdre un autre.

Un art infernal avait réuni dans son portefeuille tout ce qui pouvait accabler le cardinal. Le roi voyait bien s'entasser l'une sur l'autre les preuves de la culpabilité de M. de Rohan, mais il se désespérait de ne pas voir arriver assez vite les preuves de l'innocence de la reine.

Il souffrait impatiemment ce supplice depuis un quart d'heure, lorsque tout à coup des cris retentirent dans la galerie voisine.

Le roi prêta l'oreille, Breteuil interrompit sa lecture.

Un officier vint gratter à la porte du cabinet.

—Qu'y a-t-il? demanda le roi, dont tous les nerfs étaient mis en jeu depuis la révélation de M. de Breteuil.

L'officier se présenta.

—Sire, Sa Majesté la reine prie Votre Majesté de vouloir bien passer chez elle.

—Il y a du nouveau, dit le roi en pâlissant.

—Peut-être, dit Breteuil.

—Je vais chez la reine, s'écria le roi. Attendez-nous ici, monsieur de Breteuil.

—Bien, nous touchons au dénoûment, murmura le garde-des-sceaux.

ALEXANDRE DUMAS.

(*A continuer.*)

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mardi soir, 5 fevrier 1850.

Les transactions de la journée s'élèvent à 2,000 balles à des prix un peu plus fermes. Quelques achats ont eu lieu à ½ et au-dessous des plus hauts cours, mais les détenteurs refusent généralement de vendre à ces conditions; quelques-uns demandent même une hausse sur les cours pleins.

Il s'est vendu 500 boucauts de sucre et 1,000 barils de mélasse; ce dernier article de 17½ à 21 cts le gallon.

Le marché à la farine est plat. Le mais vaut 47 à 49 cts le boisseau.

Les provisions sont peu actives—Mess porc, $9 50 et $9 87½ à $10 au détail. Le lard salé est lourd. La graisse est en bonne demande.

Le whiskey se vend 21¼ à 21½ cts le gallon pour le rectifié.

Le change est le même.

Le fret est lourd.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Navire Andover, Jeans, pr New-York.
Rouennais, Guignot, pr le Havre.
Wm Perrie, Agnew, pr Liverpool.
Arlington, Ryan, pr Londres.
Barque Columbia, Gurkeu, pr Brome.
Goelette Gov Bennett, Snow, pr Pensacole.
Faustina, Yuhautejen, pr Campeche.
Dora, Beghich, pr Pensacole.

—ARRIVÉS.—

Brick Apalachicola, Henderson, de Norfolk.
Goelette Eugene, Saunders, de Pensacole.
Barque Augusta, Baque, d'Algers (Afrique).

—STEAMERS.—

Hecla, Dalman, de Grand Ecore.
Chalmette, Thomasson, de Lockport.
Rio Grande, Gordon, de Washington.
Saranak, Saltenmarsh, de St Louis.
Riska, Laudry, de Bâton Rouge.
Duck River, Applegate, de Jefferson, Texas.
Hard Times, Moore, de Lafiore.
Griffin Yeatman, Wilkinson, de Cincinnati.
Silas Wright, O'Neal, de Cincinnati.
Ann Lancaster, Berry de Bayou Macon.
Talleyrand, Duffield, de Nashville.
Jamestown, Leake, de Nashville.
Empire, Makin, de Louisville.

—MEMORANDA.—

NEW-YORK, 26 janvier—Arrives, navires Vicksburg, Berry, Sultana, Barrett, Toronto, Parker, Peter Hattrick, Rockwell,—barques Guy Mackley, Loring, Channing, Atwood; Alvarado, Healey;—25, barque Flower, Johnson, tous de la Nouvelle-Orleans;—Expédie le 25, navire Southerner, Sullivan, pour la Nlle-Orleans.

BOSTON, 23 janvier—Expedie, navire Abaelino, Elliott, pr la Nlle-Orleans;—Arrive, 21, navire Wm A Cooper, Crocker, de la Nlle-Orleans.

PHILADELPHIE, 28 janvier—Expedies, barque Catherine, Watte; brick Montee, Kellar, pour la Nlle Orleans.

CHARLESTON, 29 janvier.—Arrivée, barque Harriet & Martha, Leslie, de la Nouvelle Orleans.

LEWES, 31 janvier—Mis en mer, navire Alleghany et barque J J Hawthorn, pour la Nouvelle-Orleans.

LIGNE DE CUNARD.

D'ANGLETERRE.

Europa, pour New-York..........le 26 Janvier

D'AMERIQUE.

Europa, de New-York..........le 20 Fevrier

☞ L'attention des acheteurs est appelée sur une vente de citrons et oranges de Sicile qui sera faite aujourd'hui par Morphy & Nevins.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL.—FEVRIER 1850.

SONT invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Adams Richard,	Locher Pierre,
Ambroise Jean Bernard,	Lagrisson Pierre,
Berton, jardinier,	Lehmann Isaac,
Brioia Charles,	Luisier Charles,
Belhomme Hy, Léonard,	Marmier Xavier,
Baudin Louise,	Mallet Célestin,
Cassac Anna,	Michel (de St Hypolit),
Cavallier Paul,	Martini Florent,
Curtil Urbin Trêné,	Meigham O'Pyrne,
Chanos Jean Claude,	Paimbœuf Xavier,
Dubois Jean Nicolas,	Pellerin Auguste,
Esparcieux Benoit,	Parent Alexandre,
Etienne (Auguste),	Pastier Constant Magloir,
Florent Martin,	Patisson Jean,
Ferrié Jacques,	Roisin Nicolas,
Fourtaut Pierre,	Ruelle François Denis,
Francilier Antoinette (de)	Roche,
Guillon Gabriel,	Royer Pierre Casimir,
Gaix Jean-Baptiste,	Sayous Auguste,
Gallois, les époux,	Schmitt François,
Huet François,	Sorincy Pierre,
Hubert Jean,	Tridon Léon,
Jannin Claude François,	Thiebaut Napoléon,
Kleiber Joseph,	Thorel Pierre,
Laurant Jean,	Vitard (Louis-Philippe),
	Vuillermet Charles.

La chancellerie du Consulat de France, située rue St. Pierre, entre Chartres et Royale, No 57, est ouverte tous les jours, de dix heures du matin à trois heures de l'après-midi. 6fev

EN débarquement du navire Humboldt, venant du Havre, 100 caisses absinthe, marque Yersin & Lecoultre; 60 do do do Ed. Pernod; 31 do do do Aug Leuba; 3 tonneaux fromage Gruyère véritables, a vendre par J N CURIEN, rue Dumaine, No 28. 6fev

BOTTES, BRODEQUINS, SOULIERS—176 caisses en déchargement des navires Trenton et Sherwood, à vendre par G. W. DUNBAR, 20, rue Douane. 6 fev

EAU DE VIE.—50 demi barils eau de vie Espagnole 27 degrés. 25 1|4 do do do do 26 do. en dépôt, a vendre par P. CUSACHS, Encoig. Condé et St-Philippe. 6 fev

VINS—4 barils d'excellent Madère. 3 barils do Thierry. 25 boites do do 1827. en magasin et a vendre par P. CUSACHS, Encoignure Condé et St-Philippe. 6 fev

HUIT MILLE PIASTRES seront prêtées pour le terme de six ans; l'intérêt payable annuellement. S'adresser a ERNEST MORPHY, Courtier, Passage de la Bourse. 6 fev—3

DROGUERIES—Reçu dernièrement—50 k. fleurs de guimauve, 20 do coquelicot, 80 do violettes, 30 do mauve, 30 do bourrache, 200 do racine de guimauve, 25 do douce amère, 50 do chiendent; 400 boites pâte pectorale de mou de veau, 150 do do Regnault, 200 1|2 do do do do; 200 bouteilles elixir Antiglaireux, 300 do sirop de Bryant, 100 do do Lamouroux, avec un grand assortiment d'essences et extraits choisies a vendre par P. CUSACHS, Encoignure Condé et St-Philippe. 6 fev

Dix piastres de Récompense.

PARTIE vendredi le 25 janvier dernier, la négresse MARIE, Stephe ou Trébé, âgée d'environ 45 ans, taille 4 pieds 9 [illegible], habillée en indienne bleue et [illegible] pieds; elle a pour habitude de se [illegible] dans la 1re Municipalité. La récompense ci-dessus sera payée à quiconque la logera dans une des geoles de la ville en prévenant M. H. St-Paul, avocat, rue Royale, entre Bienville et Conti. 8 fev—4f

Vermifuge Canadien de J. Winer & Co. Dépôt chez P. A. Bertrand, Encoignure Royale et Bienville.

☞ La Louisiane est de tous les pays, celui où l'affection vermineuse revêt les formes les plus variées et les plus graves; et sans vouloir rattacher toutes les maladies l'enfance à cette cause unique, on peut dire que bien des convulsions, des fièvres intermittentes deviennent mortelles lorsque le médecin s'obstine à la rejeter... Il faut donc à tout prix employer ces vers qui se produisent sans cesse dans le tube digestif, et pour arriver à ce but employer le vermifuge de Winer. C'est le seul qui réunisse les trois qualités suivantes d'être anthelmintique, purgatif et tonique. 19 nov.

LES soussignés se sont associés pour exercer ensemble la profession d'avocat. M. M. COHEN, DAVID C. LABATT, 25, Exchange Place, vis-à-vis le Bureau de la Poste. 24juil—1a

CANDIDAT A LA PLACE DE MAIRE.

[illegible] sommes autorisés à annoncer l'honorable [illegible] comme candidat à la réélection [illegible].

Pour Maire. Messieurs les Editeurs, Veuillez m'annoncer comme candidat à la place de maire de la ville pour les élections prochaines. PETER L. JORE. Ex-Bibliothécaire de l'Etat de la Louisiane.

[illegible] compagnies de pompiers de la [illegible] s'assembler à la Pompe de [illegible] jeudi 7 courant, à 7 heures, pour [illegible] pour la célébration [illegible] de cette institution, le 4 mars [illegible].

TH C POOL, No 6. F C BISCOE, No 7. J DAPONTE, No 8. J LANSING, No 16. JNO C McLELLAN, No 5. JOHN DUENE, No 3. 5fev

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE. 4 février 1850.

UNE élection de trois directeurs, tenue aujourd'hui par les actionnaires, les personnes suivantes ont été élues pour l'année courante, MM. A. B. ROMAN, JAS. L. WIBRAY, DOMINIQUE BOULIGNY. EUG. ROUSSEAU, Caissier. 5 fev

DIVIDENDE. New-York, 21 janvier 1850.

LA Direction de la Compagnie d'Assurances Mutuelle de New-York a résolu aujourd'hui qu'un intérêt de 6 p. 0|0 sur le capital payé et un autre intérêt de six pour cent sur les scrips émis en 1849, seraient payés sur demande aux actionnaires ou à leurs représentans légaux. Il a été résolu en outre qu'un Dividende de Quinze pour cent provenant des bénéfices de la Compagnie, était déclaré en faveur des actionnaires et des assurés, et que suivant la charte, des certificats de scrip seraient émis en conséquence après le — février. Par ordre de la Direction. FERDINAND STAGG, Secrétaire. Agent à la Nouvelle-Orléans: JAMES H SUYDAM, 74, rue Commune. 6fev

LA société DE POUILLY & Co, a été dissoute le 1er courant, les deux associés se serviront du nom social pour la liquidation seulement. Les personnes qui ont des réclamations contre la dite société sont invitées à les faire valoir immédiatement, et celles qui doivent sont priées de payer dans les 30 jours suivant la présente publication, soit à leur bureau, soit entre les mains de H. Pilloton, leur collecteur. DE POUILLY. R. G. MUSGROVE. 5 fev—10

J. ETERNOD & Cie

Nos 8 & 10, RUE CONTI,

Magasin de Marchandises Sèches pour Planteurs et Marchands de la Campagne.

GRAND assortiment de marchandises américaines, anglaises, françaises et suisses, telle que cotons écrus et blancs, cotonnades, indiennes, mousselines laine, jaconats et articles de fantaisie.

Vins et Liqueurs.

VINS de Bordeaux rouge et blanc en barriques et demi barriques, Cognac en pipes, demi pipes et quarts de pipes, des meilleures marques, kirsch et absinthe Suisses, vin du Rhin, &c.

BILLARDS.

NEUFS ET D'OCCASION, garnitures de bandes en gomme élastique patentée. On se charge aussi de toutes espèces de réparations. On trouvera aussi toutes les fournitures, telle que, tapis, queues, billes, procédés, colle &c. Tous articles à des prix très modérés. 5 fev—6m

Liquidation, vente au prix coutant.

NOTRE maison étant actuellement en liquidation et devant fermer notre magasin de détail No 50, rue du Canal, nous offrirons en vente au prix coutant original tous les articles composant notre stock. Nous engageons donc toutes les personnes ayant besoin de nos articles, et même les marchands à venir visiter notre assortiment avant de faire leurs achats autre part. Nous avons aussi un assortiment de marchandises de printemps que nous vendrons au prix coutant réel, sans réserve, nos prix seront fixes et au comptant seulement. E. VALMONT & Co, No 50 rue du Canal, 5 fev près l'encoignure de la Bourse.

Enfant perdu.

DEPUIS le samedi, 2 février, mon petit mulâtre PAUL, âgé de 8 ans. Il était vêtu d'un pantalon de cotonnade bleue et d'une petite jacquette à carreaux rouge, il portait à la main un petit bidon. Une récompense libérale sera accordée à celui qui le ramenera chez moi, No 60, rue des Bons Enfants et Amour. D. JACQUET. 5 fev—3

PERDU le 2 février, un CHIEN d'arrêt de haute taille, couleur puce, tâcheté de blanc. Ce chien répond au nom de Cookus. Une récompense de $5 sera accordée à celui qui le ramènera à son maître, rue Bagatelle, No 94, entre Bons Enfants et Amour, ou rue du Camp, No 30. 5fev—3f

CONDUIT aux épaves No 207, rue Baronne, 2me municipalité, une mule d'environ 15 mains et demie de haut sans marques ni étampes visibles. Si ladite mule n'était point réclamée samedi 16 février elle serait vendue à l'encan par W. M. Dejery & Spear, encanteur. 5 fev—Menfiu. HENRY FORNO, capitaine.

FAYETTE FOUNDRY. DAVID GRIFFEY, Propriétaire, CINCINNATI (OHIO.)

LES soussignés nommés agents de cette fonderie, sont prêts à contracter pour Machines à vapeur, Moulins à sucre, Moulins à scier, Machines à desécher. Et en général pour toutes sortes d'ouvrages de fonderie qui seront garantis tant pour la qualité de l'ouvrage que pour celle des matériaux. M. Wm Tift, ayant une expérience de vingt années dans la construction des machines pour sucrerie, espère pouvoir donner la plus entière satisfaction. S'adresser a WM TIFT, au Verandah, ou a AUGUSTIN & THIBAUT, 10, rue Conti. 25 déc—3m

EN débarquement du navire Delia Chapin, de Bordeaux, 100 caisses vin rouge, St-Julien; 24 do Margaux; 24 do do Branne Mouton; 25 do do Gruau Larose; 35 do vin blanc Haut Sauterne. 32 barriques vin rouge Rassen; 12 balles bouchons, diverses qualités, a vendre par V. & E. MAIGNAN, 85 & 87, rue St-Louis. 5fev

EAU DE VIE—10 quarts cognac Pâle Brandy, marque P F Eyquem; 10 quarts Extra Old Cognac, P F Eyquem; 10 barils pure et fine Champagne; 14 do do do Larronde; 14 do do do John Exchaw, en magasin et a vendre par V. & E. MAIGNAN, 85 & 87, rue St-Louis. 5fev

EAU DE VIE—700 futailles des marques suivantes:—Jean Louis, Maglory, J J Durand, A de Mondore, Alex de Montezun, A I. Bieville, J Gassany & fils, John Durand & Co, La Rochelle, J Eraud, Otard Dupuy & Co. Dans les magasins de la douane et à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 23jv

VENANT d'arriver par le navire Bengal, de Bordeaux—900 caisses vin rouge St-Julien, Médoc. 500 do do St-Julien, Pauillac. 15 do sardines de Nantes en demi et quarts. 10 do superieures absinthe suisse. 9 do peau de veau de 12 douzaines chaque. A vendre par FDO. DE FUENTES & Co, 17 jan 22, Vieille Levée.

VINS EN BARRIQUES—40 barriques Margaux Médoc: 90 barriques St-Julien Médoc; 500 caisses vin blanc Haut Sauterne. En déchargement du navire l'Arendal, venant de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 28jv

VIN DE CHAMPAGNE—500 paniers, en grandes et petites bouteilles, 1re qualité, en débarquement du navire Statesman, venant du Havre, à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 28jv

PATE PECTORALE AU MOU DE VEAU—3,000 boites, venant d'arriver, et à vendre par J & J TARDOS, 31, Vieille Levée. 28jv

HUILE DE CACHALOT—5000 gallons huile épurée et non épurée, à vendre par J. W. STANTON & Co, 28 janv Encoig Magasins et Lafayette.

GARANCE—4 barriques Garance, à vendre par E. J. HART & Co, 16 jan 79, rue Tchoupitoulas.

VIN ROUGE—En déchargement du navire Bengal, de Bordeaux: 20 barriques St-Estèphe de 1846; 20 demi do do do; A vendre par DUNTZE & IKEN, 19 janv Encoig. Royale et Conti.

PLATILLES, BRITANNIA, CREAS—20 caisses platilles fil 4|4; 10 dito Britannias 4|4; 10 dito Crene à la Moriaix; 5 dito Estopillas 7|8. En débarquement du navire Virginia de Liverpool, et à vendre par Mc DOWELL & PECK, 22 jan 95, rue Gravier.

CHAUX DE THOMASTON—1000 barils, nouvellement reçus et a vendre par BLOIS & PORTIER, 23 janv 91 rue des Magasins.

CIMENT—400 barils Newark, Nelson & Brown, ciment hydraulique de Rosendall, en déchargement, et à vendre par BLOIS & PORTIER, 23 janv 91 rue des Magasins.

PLATRE POUR ENGRAIS—150 barils pour engrais, à vendre par BLOIS & PORTIER, 23 janv 91, rue des Magasins.

TERRE A FEU—200 barils terre Anglaise et Américaine, à vendre par BLOIS & PORTIER, 23 janv 91, rue des Magasins.

PLATRE DE PARIS—300 barils platre frais calciné, en déchargement, et à vendre par BLOIS & PORTIER, 23 janv 91, rue des Magasins.

BRIQUES A FEU—60,000 briques Anglaises de Baltimore et Pensacola, à vendre par BLOIS & PORTIER, 23 janv 91, rue des Magasins.

SUCRE DE LA HAVANE—60 caisses sucre blanc, en déchargement du brick Titi, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 23 jan 34, Vieille Levée.

CAFE DE LA HAVANE—76 sacs fin, de nouvelle récolte, en déchargement du brick Titi, et à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 23 jan 34, Vieille Levée.

Poeles et Cuisines.

SEPT CENTS Poêles et Cuisines de tous les genres et de toutes les dimensions, en débarquement et à vendre par les consignés, qui se chargent aussi de les faire poser. S. HASPERRAU & Co, 90, rue Condé.

Etable à Louer.

A LOUER une étable, nouvellement bâtie située rue Dauphine, entre Conti et Bienville. Pour conditions, [illegible] s'adresser au No [illegible].

[illegible] le navire [illegible] barque [illegible] Voorhies [illegible]. 4fev

[illegible] barque Henriette [illegible] les consignataires [illegible] Levée. P LONGIS, 2 fev 27 Vieille Levée.

☞ La barque [illegible] venant de Bordeaux, est en déchargement [illegible] de la rue Quartier. Les consignataires sont priés de faire prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée. Les marchandises dont le fret n'aurait pas été pris dans le délai de dix jours, seront envoyées dans les magasins publics aux frais et risques des consignataires. P LONGIS, 2 fev 27 rue Vieille Levée.

☞ La barque DELIA CHAPIN, venant de Bordeaux, est en déchargement vis-à-vis la rue du Quartier. Les consignataires sont requis de faire prendre livraison de leurs marchandises sur la Levée. Les marchandises dont le permis n'auront point été pris dans le délai de dix jours, seront envoyées dans les magasins publics aux frais et risques de leurs consignataires. G. M. LUCAS, 1 fev 30, rue Bienville.

Banque de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 28 janvier 1850.

LA direction de cette institution a déclaré aujourd'hui un dividende de CINQ POUR CENT sur les profits du dernier semestre, payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, à dater de lundi, 4 février prochain.

AUSSI—Un dividende de DIX POUR CENT sur le surplus des bénéfices payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, à dater de mercredi, 1er mai prochain. R. M. DAVIS, 29 jan Caissier.

BANQUE DE CITE.

Nouvelle-Orléans, 5 janvier 1850.

AVIS—Les détenteurs des billets de la Banque de Cité sont invités à se présenter au remboursement aussitôt que possible, afin de parvenir à retirer de la circulation tous les billets émis par cette Banque dont la charte expire le 1er mai prochain. Par ordre de la direction. 7jan—3m B. J. PALFREY, Caissier.

TOILE A VOILE DE RUSSIE—En debarquement, a vendre par A & H. HEINE, 24jv—1j 30 rue de la Douane.

UNE belle occasion—[illegible] caisses pour drape et pour chemises [illegible] au prix coutant, pour liquidation chez E VALMONT & Co, Rue du Canal, No 50, 5 fev près l'allée de la poste.

PICADURA—26 caisses, à vendre par B VALLS, 37, Commune. 5 fev

CIGARES DE LA HAVANE—[illegible],000 des meilleures fabriques et de toutes qualités, en debarquement du brick Selina, et à vendre par B VALLS, 5 fev 37, rue de la Commune.

CIGARETTES—11 caisses de la marque la Espanola, à vendre par B VALLS, 5 fev 37, Commune.

SARDINES à l'huile—4000 boites et demi boites sardines à l'huile de la marque bien connue "B. Guibaux, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 5 fev—6 rue St-Louis.

CURAÇAO & MARASCHINO—120 caisses, a vendre par AUGUSTE MOLIER, 5fev 90, rue St Louis.

GUIGNOLET D'ANGERS—50 paniers et demi paniers guignolet de 1re qualité, à vendre par AUGUSTE MOLIER, 5fev 90, rue St-Louis.

SAVONS DE MARSEILLE—70 caisses savon, à vendre par AUG. MOLIER, 5fev 90, rue St Louis.

CHANGE SUR BORDEAUX—A vendre par DOMINIQUE LANATA, 21 rue Jefferson.

EN débarquement de la barque Louisiana, venant de Gênes, le soussigné offre à vendre: 20 caisses manne; 1,500 paquets huile, 500 caisses macaroni et vermicel; 6,000 livres marrons frais; 500 paniers figues de Naples; 10 caisses vin Bergasse; 200 demi pipes vin Catalogne. DOMINIQUE LANATA 4fev 21, rue Jefferson.

EAU DE VIE—40 pipes, 30 do do, 10 do do, de diverses marques, en magasin et à vendre par P. LONGIS, 27, Vieille Levée. 4fev

VIN blanc en caisses—200 caisses chateau d'Yquem, 1840, excellente qualité, en magasin et à vendre par P. LONGIS, 4fev 27, Vieille Levée.

BURGUNDY PORT—100 barils Burgundy Port; 100 barils Madère, en magasin et à vendre par P LONGIS, 4fev 27, Vieille Levée.

BORDEAUX—80 caisses Château Margaux, 120 do Chateau Lafitte, 80 do Chateau Margaux, 90 do St-Julien, 40 do Pauillac, 25 do Sauterne vieux, en magasin, a vendre par P. LONGIS, 4fev 27, Vieille Levée.

CHAMPAGNE—30 paniers marque A. L. de Montebello, propriétaire, en magasin et à vendre par P. LONGIS, 4fev 27, Vieille Levée.

HUILE d'olives—500 paniers, 82 bouteilles, 1½ paniers de 24|2 bouteilles, marque Enrico de Marseille, en magasin et à vendre par P. LONGIS, 4fev 27, Vieille Levée.

VIN ROUGE EN BARRIQUES—190 barriques, 7 demi do Listrac, Château-Margaux, Margaux Haut Brion, Quinsac, Cantenac, Montferrand, en magasin et a vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 4fev 17 & 19, rue St Louis.

VIN ROUGE ET VIN BLANC EN CAISSES—373 caisses vin rouge des marques suivantes: Latour, Lafitte, Léoville, Château-Margaux, Mouton, Batailley, Château-Cheval, 25 St-Julien en bouteille, St Julien en 1|2 bouteilles; 26 caisses vin blanc Château Yquem, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 4fev 17 & 19, rue St-Louis.

VIN DE BOURGOGNE—80 caisses de vins de Bourgogne rouge, à vendre par EUG. ROCHEREAU & CO, 4fev 17 & 19, rue St Louis.

LIQUEURS—59 caisses absinthe, kirsch et liqueurs assorties, a vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 4fev 17 & 19, rue St Louis.

VIEUX VIN MEDOC—60 barriques Vve Quermau, Château Lecroix, St-Julien Beycheville;—17 do Franquey Lalande;—22 do Margaux;—28 do St Estèphe Médoc, en magasin et à vendre par A. CARRIERE, 4fev 25, Vieille Levée.

VIN BLANC très supérieur—50 barils Haut-Sauterne 1840, en magasin et à vendre par A. CARRIERE, 4fev 25, rue de la Vieille-Levée.

VIN ROUGE EN CAISSES—20 caisses Château Latour 1841;—126 do Léoville Médoc;—75 do Larose Médoc;—155 do Château Brown 1844;—90 do St Julien Médoc, 1er cru;—162 do do ordinaire, en magasin et à vendre par A. CARRIERE, 4fev 25, Vieille Levée.

EAU DE FLEUR D'ORANGER—50 caisses grand modèle, à vendre par A. CARRIERE, 4fev 25, Vieille Levée.

ABSINTHE—100 caisses de la marque Bruneton Sauvajol & Co, en magasin et à vendre par A. CARRIERE, 4fev 25, Vieille Levée.

SUCRE—500 caisses sucre blanc et brune de la Havane a vendre par TROISGROS & LAMPRE, 4 fev 35, Vieille Levée.

SUCRE raffiné—100 colis en pains, en poudre et écrasé, a vendre par TROISGROS & LAMPRE, 4fev 35, Vieille Levée.

AMIDON—30 barils de la Havane, a vendre par TROISGROS & LAMPRE, 4 fev 35, Vieille Levée.

MIEL—19 barriques et [illegible] de la Havane, en déchargement du brick P Soule, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 4 fev 35, Vieille Levée.

AMANDES sans coques—[illegible] en barils, a vendre par TROISGROS & LAMPRE, 4 fev 35, Vieille Levée.

CACAO—40 sacs de Guayaquil, a vendre par TROISGROS & LAMPRE, 4 fev 35, Vieille Levée.

900 Indiennes [illegible] Venant d'arriver par le [illegible] Transit, de Liverpool.

100 BALLES impériales de Manchester, article supérieur; 25 balles batiste imprimée, [illegible] créas à la Morlaix; 10 do jaconats [illegible]; 10 caisses Britanias 4|4, et [illegible] d'articles pour le marché mexicain, [illegible] 4fev [illegible] rue Gravier.

EN débarquement des [illegible] Lyon, de Bordeaux, à vendre [illegible] 32 demi barriques vin blanc [illegible] Sauterne. 81 barriques vin rouge [illegible]. 12 déc [illegible] Moreau [illegible].

Hotel du Commerce, Rue d'Orléans, 108, près [illegible] de Cuba, A la Havane.

CET Hôtel situé dans le quartier le plus fréquenté de la ville, près du port, de la place d'Armes et des Promenades, est avantageusement connu à la Havane depuis plusieurs années. Mme Dalliers qui le dirige a tout fait pour que MM. les voyageurs trouvent cet Hôtel agréable; les chambres larges et aérées sont bien [illegible] table. Les témoignages de satisfaction [illegible] étrangers qui ont logé dans [illegible] le droit de la recommander [illegible] voyageurs qui se rendent à la Havane. 23jan—3m30p

Agence de la Compagnie d'Assurance Mutuelle [illegible].

CETTE Compagnie a un fonds productif de plus de UN MILLION [illegible], après déduction faite du scrip émis [illegible], montant à la somme de $367,460 et des [illegible] additionnelles formant un actif de plus de [illegible]. On assure [illegible] Camp et Commune contre les risques [illegible] de mer et d'incendie. L. [illegible], agent. 1er janv

NAVIRE HENRIETTE [illegible] 28 barriques St-Estèphe; 14 barriques Cantenac; 20 barils Haut-Sauterne; 160 caisses Haut Sauternes [illegible]; 42 futailles fines Cognac [illegible] de différents âges. [illegible] Royale. 1fev

FROMAGE DE [illegible] de Londres [illegible] 3 caisses du [illegible] supérieure, à vendre par [illegible]. 1fev

Magasin de Chapellerie de toute sorte.

[illegible] rue de Chartres [illegible] chapeaux de soie pour hommes et enfants [illegible] un assortiment de chapeaux de soie [illegible] de la commune. 4fev

[illegible]

P. L. EVERSIER, 76, rue de Chartres, entre Bienville et Conti, annonce à Messieurs les maitres de salle de billard de la ville et de la campagne qu'il a toujours en dépôt toute espèce de marchandises pour billard; il a reçu le plus grand assortiment de drap, etc., qu'il vend aujourd'hui avec une grande diminution de prix; on trouve également dans son magasin les articles en usage dans les salles de billard et à des prix très réduits. 5fev

EAU DE VIE COGNAC—20 demi pipes Castillon Jeune 1835, 20 quarts do do, 20 barils de do do do. A. CARRIERE, 4 fev 25, rue de la Vieille-Levée.

VINAIGRE BLANC—20 barils, en débarquement du navire [illegible] venant de Bordeaux, à vendre par A. CARRIERE, 4 fev 25, rue de la Vieille-Levée.

LE soussigné ayant toujours dans les magasins d'entrepôts, les différentes marques d'eau-de-vie comme suit: Castillon Jeune, 1815 et 1835, Bisquet, Vrignaud & Co., 1843 & 1844, Otard, Dupuy & Co., 1843 & 1844, celebrated brandy wine, offre à vendre à prix très modéré. A. CARRIERE, 4 fev 25, rue de la Vieille-Levée.

HOCHKEIMER—30 caisses vieux vin 1825 et 1834, à vendre par A CARRIERE, 4 fev 25 Vieille Levée.

CHAMPAGNE—de Dinet Peuvrel (Avize)—100 paniers tout récemment reçus par le navire Austerlitz et à vendre par A CARRIERE, 4 fev 25 Vieille Levée.

VINS—60 barriques Montferrant, en débarquement du navire Henriette, venant de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS, 4fev No 31, Vieille Levée.

COGNAC—13|2 J. Eraud; 13|2 et 12|4 A. de Mondore, cognac 1840; 10|2 et 25|4 John Durand & Co. LaRochelle; 2|2 et 7|4 J J Durand cognac, en debarquement du navire Henriette, venant de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS, 4fev No 31, Vieille Levée.

EN débarquement de la barque Henriette, de Bordeaux—400 caisses vin rouge St-Julien; en bouteilles; 200 do do do en demi bouteilles; 50 do do do Batailley de 1844; 50 do do Beycheville 1844; 30 do do do Léoville 1844; 20 do do chateau Margaux 1844; 20 do do chateau Lafitte 1844, a vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 4 fev 17 et 19 rue St Louis.

CHAUX—Chargement des bricks Alvario, Palo Alto, Geo. E. Prescott, Argo et John A. Taylor, en déchargement et à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 4fev 98, rue des Magasins et 11, Magasins Rouges.

BOTTES, SOULIERS et BRODEQUINS—342 caisses en déchargement des navires Hudson, Trenton et Seth Spragne, et à vendre par R G HOBBS, 4 fev 19, rue de la Douane.

CIGARES—Principe, véritables, de la marque du Steamboat, venant d'être reçus, à vendre par LABORDE & XIQUES, 2 fev No 3, rue du Front.

VIN ROUGE POUR FAMILLES—20 barriques vin rouge Château Laujac; 20 do do Chateau Lafitte, en déchargement du navire Delia Chapin, de Bordeaux, à vendre par O VALETON & Co, 2 fev 25 rue Tchoupitoulas.

CORNICHONS DU NORD—150 caisses cornichons assortis, en jarres d'un demi gallon, quarts et pintes, de la marque bien connue E H Van Bershoten, de New-York, à vendre par O VALETON & Co, 2 fev 25 rue Tchoupitoulas.

VIN EN BARRIQUES—50 barriques vin rouge St-Emilion, en déchargement du navire Arandal, de Bordeaux, à vendre par O VALETON & Co, 2 fev 25 rue Tchoupitoulas.

CERISES A L'EAU DE VIE—400 caisses cerises à l'eau de vie étiquettes riches, à vendre à bon marché, pour clore une consignation, par O VALETON & Co, 2 fev 25 rue Tchoupitoulas.

PORTER ET BIERE DE LONDRES—70 futailles en bouteilles et demi bouteilles, à vendre en quantité convenable aux acheteurs, par O VALETON & Co, 2 fev 25 rue Tchoupitoulas.

JAMBONS PASSES AU SUCRE.—Jambons de Stagg & Shays et John Shays et Davis, toujours en main et à vendre par SECOMB & VOORHIES, 2 fev 14, rue Tchoupitoulas.

MESS BEEF—Mess en barils et demi-barils de Davis family, toujours en main et à vendre par SECOMB & VOORHIES, 14, Tchoupitoulas.

EGLISE PROTESTANTE FRANCAISE, située au coin de la rue de Rempart et de Bienville. Service divin dans cette église tous les dimanches après-midi, à TROIS HEURES ET DEMIE. 26jv C. H. WILLIAMSON, pasteur.

AVIS—Les personnes ayant des réclamations contre la succession de Catherine Bernard, veuve en première noce de Pierre Motton et en second mariage de Christophe Le Prévost, sont prévenus d'avoir à présenter leurs titres chez Franck N. Motton, No 43, Passage de la Bourse, et les personnes qui doivent à ladite succession sont priées de venir payer dans les 10 jours suivants. 30j—10

MAISON D'EDUCATION POUR LES DEMOISELLES, DIRIGÉE PAR Mme VAN NOOTEN

TRANSPORTÉE A PLAQUEMINES, PAROISSE IBERVILLE (LOUISIANE.)

(Sera ouverte pour la réception de pensionnaires et externes le 11 février prochain.)

Mme VAN NOOTEN ayant accompli son voyage en Europe et complété ses arrangemens pour attacher à sa maison, d'une maniere permanente, des professeurs dignes de sa confiance et de ceux des parens, s'empresse d'en informer ses amis et le public. Les parens et les tuteurs sont respectueusement invités à visiter la localité vaste et spacieuse des lieux, où, à la demande des principaux habitans de Plaquemines, l'institution a été transportée. De plus amples informations sont contenues dans le prospectus de l'établissement, qui se trouve à l'académie même, et chez les libraires de la Nouvelle-Orléans; on pourrait être obtenues en s'adressant aux soussignés.

A Plaquemines: M W. E Edwards, Le Dr. Fhs. Fiement, M. Zenon Labauve. A la Nlle-Orléans: Le Rév. Dr. Neville, MM. Alfred Hennen, James Robb, H. C. Cammack, Fred. Frey. 30janv—1 an

EN débarquement du navire Delia Chapin, capt. McNear, de Bordeaux: 10|4 pipes H. Sutton, vieux cognac 1831, 1re qualité; 10 barriques vin rouge Vernoult Médoc, 1844, 10 do do Château F. Corbian, 1842; 2 do do Château Haut Brion, 1844, 20 do do St-Estephe Médoc, 22 do do vin blanc Haut Sauterne; 36 barils do do; 101 caisses vin rouge St Julien Médoc; 101 do do St-Estèphe do; 17 do prunes sèches en pobans de differentes grandeurs, à vendre par B TALAMON, 1er fev 184—186, rue Royale.

A VENDRE en débarquement du navire Delia Chapin, venant de Bordeaux: 60 barriques vin rouge St-Estèphe; 54 caisses do St-Julien; 10 quarts pipes cognac Gloria. X. LAMBERT, 1er fev 63, rue des Magasins.

VINS—401 barriques Margaux; 200 caisses Margaux Médoc. En débarquement du navire Delia Chapin, venant de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS, 1fev 31, Vieille Levée.

COGNAC—13|2 et 17|4 Jean Louis, 1811. En débarquement du navire Delia Chapin, venant de Bordeaux, et à vendre par J & J TARDOS, 1fev 31, Vieille Levée.

BOIS DE CAMPECHE—65 tonneaux, de Honduras, venant d'arriver et à vendre par J. Y DE EGANA, 47 rue Bienville. 1 fev

HOTEL DE MONTEREY A MONTEREY (MEXIQUE.)

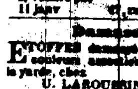

LES voyageurs qui se rendent à MONTEREY au Mexique, sont prévenus qu'un vaste et magnifique hôtel vient d'y être établi sous le nom de: HOTEL DE MONTEREY. Le propriétaire de cet établissement n'a rien négligé pour en faire un séjour agréable. Les chambres sont commodes et parfaitement aérées, et la table est servie de façon à satisfaire [illegible].

MADÈRE des Indes—Reçu par le navire Adeline de Liverpool. [illegible] LEVOIS, 11 janv [illegible] au premier.

Damas—[illegible]

ETOFFES damassées pour rideaux, meubles et couleurs assorties, article supérieur à 25 cents la yarde, chez U. LAROUSSINI & Co, Maison Rouge, 29 nov entre les deux marchés, sur la Levée.

GRAINS pour oiseaux—10 barils en magasin et à vendre par B. VALLS, 1 fev 37, Commune.

CACAO de Guayaquil et de Para, à vendre en magasin par B VALLS, 1 fev 37, rue de la Commune.

VINS DE JEREZ—Moscatel, Pajarete et Pori-blanco, a vendre par B VALLS, 1 fev 37, Commune.

TABAC à chiquer de Lilienthal—10 barils, en débarquement du navire Memphis, à vendre par B VALLS, 37, Commune. 1 fev

HUILE d'anis et de peppermint, a vendre par B. VALLS, 1 fev 37 rue de la Commune.

SUCRE BLANC DE LA HAVANE—30 caisses, à vendre par B. VALLS, 1 fev 37, Commune.

TABAC en feuilles de la Havane—[illegible] balles, a vendre par B. VALLS, 1 fev 37, Commune.

BEURRE—[illegible] demi barils et 20 quarts de [illegible] en sucre, à vendre par SECOMB & VOORHIES, 1 fev 14, rue Tchoupitoulas.

BEURRE—[illegible] barillets [illegible], à vendre par SECOMB & VOORHIES, 1 fev 14, rue Tchoupitoulas.

FROMAGE—[illegible] boites de [illegible], à vendre par SECOMB & VOORHIES, 1 fev 14, rue Tchoupitoulas.

JAMBONS—[illegible]. 1 fev

[illegible]

MAGASIN DE SOIERIES EN GROS AU COMPTANT.

C. YALE Jr. & Co, Soieries [illegible].

—CHAPEAUX DE PAILLE, FANTAISIE, —ARTICLES [illegible], —RUBANS, [illegible], —GANTS, [illegible], —TOILE ET [illegible]. No 27, rue des Magasins, 22jan—6 m Entre Commune et Gravier.

AVIS.

LE Consul de France à la Nouvelle-Orléans, informe MM. les charpentiers constructeurs de navire qu'il recevra des soumissions cachetées pour la confection des réparations dont la barque française Céphalide, capitaine Renaud, a besoin, pour être en état de faire un voyage de long cours. Le devis de ces réparations est déposé à la Chancellerie du Consulat, rue Saint-Pierre, où l'on pourra en prendre connaissance. Les soumissions seront ouvertes le 31 janvier à l'heure de midi. 22jan—10f

CUISINIERE CREOLE à vendre, agée de 28 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse, avec ses deux enfans agés de 5 et 2 ans, pleinement garantis contre les vices et maladies prévus par la loi. L'attention des planteurs est appelée sur lesdits esclaves. S'adresser au No 9, rue Bienville. 30 j

DEMANDE D'EMPLOI

UN jeune homme actif et intelligent, parlant et écrivant le français et l'espagnol, désirerait trouver immédiatement un emploi quelconque. Il sait très bien soigner les chevaux et serait disposé à prendre un emploi de palefrenier ou conducteur de voiture dans une maison. S'adresser à la lettre P. au bureau de ce journal. 29 janv

Nouveau Barège.

C. M. SIMPSON, 25, rue de Chartres, vient de recevoir trois caisses barège nouveau, parmi lesquelles on trouvera 3,000 yardes à 25 cents, qualité supérieure, toutes laines nouveaux dessins. 23 janv

A VENDRE, UNE HABITATION SUCRIERE de quatorze arpens de face au Bayou Lafourche, sur 80 de profondeur, à la distance de vingt milles plus bas que Thibodeauxville. Pour les conditions, qui seront libérales, s'adresser à DUFOUR, WILLIAMSON & CO., 23nov. 35, rue Natchez.

EN débarquement des navires Arendal, Delia Chapin et Henriette, de Bordeaux, et du Statesman, du Havre: 40 barriques vins pour familles, St-Julien et Pauillac. 10 barriques vin vieux médoc Pépia, d'Escurac et château Citran; 10 quarts pipes vieux Cognac, 1815, de Sel. Richard; 10 barils vin blanc Sauterne 1847. 25 caisses grand vin chateau Latour 1825; 25 caisses vin pape Clément, la Mission 1841; 25 caisses de 100|2 bottes sardines, de Joseph Peneau, de Nantes; 30 caisses fruits assortis au jus, do do; 15 caisses fraises au jus, do do; 10 caisses champignon et cèpes à l'huile, do do; 5 caisses petits pois et pâtés truffes, do do; 5 caisses truffes du Périgord, do do; 130 paniers de 12 et 24 demi bouteilles champagne Sillery mousseux de la marque bien connue Cordon Rouge, de Lasson père et fils, de Rheims. 30 caisses vin Rouge de Bourgogne, Chambertin et Clos de Vougeot, en quarts et pintes, à vendre par LORSILHE & Co, 4 fev encoignure Royale et Douane.

25 de récompense.

PERDU OU VOLÉ—Vendredi 1er février vers le marché Tremé, une chienne, bull terrier, blanche et de courte taille. Les oreilles sont coupées, l'oreille gauche se tient droite, la tête est noire et la ligne noire se prolonge sur le côté droit du cou. Elle répond au nom de Dido. La récompense ci-dessus sera payée à celui qui la ramènera au No 134, rue Dauphine, ou donnera les informations nécessaires pour la faire retrouver. MADAME CELESTE. 4 fev—4

Belle propriété à Biloxi — A louer ou à vendre.

CETTE belle propriété près du phare, faisant face à la Passe, connue comme la résidence d'été de feu E. V. Jourdain—Maison à deux étages, ayant dix chambres, avec galeries et ameublement. Avec tous les fruitiers, tonnelles, etc., et un wharf neuf de 297 pieds de long, avec chambre à bain. A vendre à des conditions liberales ou à louer à bail de trois à cinq ans. S'adresser à J. U. LAVILLEBEUVRE, 4 fev 157, rue Carondelet.

Marché Mexicain.

MARCHANDISES pour le marché mexicain ayant droit au draw-back, 20 caisses coton en bobines de tous les numéros. do 81 en bobines, 160 et 200 yardes. 2000 grosses boutons en nacre, à vendre à bas prix pour du comptant. LOVE & HOGG, 4jv—3m Magasin de Quincaillerie, 106, Poydras.

Vente au prix coûtant, sans réserve.

MESSIEURS E. VALMONT & Co, étant sur le point de liquider leur magasin, rue du Canal, No. 50, offriront pendant les deux mois prochains, leurs marchandises au prix coutant exact. Leurs soieries, lainage, broderies, dentelles, mousselines, organdis, toiles d'irlande pour chemises, toile française pour drapes—tout est mis au prix de facture et sera vendu au comptant et sans déduction. E. VALMONT & Co, 50, rue du Canal, entre les rues Chartres et l'allée 25jan—10 de la Poste.

EN débarquement du navire Arendal, venu de Bordeaux, et à vendre par le soussigné: 120 barriques Vin rouge de diverses qualités; 20 demi-barriques et barils vin blanc; 500 caisses Vin rouge. G. M. LUCAS, 22 jan—1m 30, Bienville.

EN debarquement du navire l'Arendal, venant de Bordeaux, et à vendre par les soussignés: 54 demi barriques Vin blanc 1re qualité, Haut Sauterne. BOYER FRERES, 22jan Enc. Moreau et Mandeville, 3me municipalité.

VINS ROUGES—En barriques et en caisses, reçus dernièrement: 40 barriques Vins rouge marques diverses et en bonne qualité pour familles. 100 caisses vin rouge St-Julien Médoc. A vendre par BOYER FRERES, Enc. Moreau et Mandeville, 22 jan 3me municipalité.

A VENDRE par les soussignés à leur magasin, encoignure des rues Moreau et Mandeville, 3me municipalité.

En gros ou en détail:

10 quarts Cognac; 16 huitiemes dito 60 degrés; 12 pipes Genièvre de Hollande; Brandy et Genièvre du Nord; O'Porto, Madeire et Whiskey; Rum, etc, etc. BOYER FRERES. 22 jan

VIN et Eau-de-vie en débarquement du navire Arend l, de Bordeaux. 112 futailles Eau-de-vie, des marques J. Augustin 3me preuve & M. Vauibier, 1re preuve, en demi, quarts et huitièmes de pipes. 50 barriques Vin rouge St. Emilion, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 21 jan 34, Vieille Levée.

F. A. GONZALES, Magasin de Fourage, encoignure Enghien et Casacalvo.

FOIN, mais, avoine, son, à vendre au plus bas prix du marché. 3 nov—3m

E. CHAPMAN, 52, rue Tchoupitoulas (près Poydras.) MARCHAND DE GRAINS ET DE FOIN

LES ORDRES SERONT PROMPTEMENT REMPLIS.

Références:— J. & R. GEDDES, G. A. PYNCHON. 20nov—1an.

A VENDRE en débarquement du navire Américain, venant de Bordeaux, 20 barriques vin rouge St-Estèphe, 20 do do St Julien, à vendre par DUBUCH FRERES, 16 janv 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

A VENDRE en débarquement du navire Bengal, venant de Bordeaux: 100 caisses vin rouge St-Julien, 100 do do St-Estèphe, 76 do do blanc Haut-Sauterne, 29 barriques vin rouge Haut-Talence, 4 do do de vieux St Julien, 30 caisses fromages de Hollande de 12 à la caisse, 10 cuveaux fromage Gruyère. A vendre par DUBUCH FRERES, 16janv 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

A VENDRE—En débarquement du navire Herald, de Glasgow: 2 puncheons whiskey de Campbelton, par DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 31 janv—1m 35, rue Natchez.

EN débarquement du navire Delia Chapin, de Bordeaux, 30 barriques vin rouge St-Estèphe; 50 do do Haut-Talence; 12 do do Lesparre; 60 demi-barriques Haut-Sauterne. THOMAS FIRTH & CO, 31jv 100, rue Royale.

PLATRE—600 barils Newark et Rosendale, 100 do Ciment, en déchargement, et 100 barils divers, à vendre par HAYMAN & HOLDEN, 98, rue des 29 jan Magasins et 11, Magasins Rouges.

COTONS ECRUS—30 balles cotons écrus 4|4, Cabot, Portland, Globe, Vernon, à vendre par DUFOUR, DURAND & Co, 29jan 98, Chartres.

CIGARES DE LA HAVANE—60,000 cigares reguliers en déchargement du brick Titi, de la Havane, à vendre par J M CABALLERO, 29jan 33, Vieille Levée.

CIGARES—Un grand assortiment des meilleures cigares de la Havane, à vendre par J M CABALLERO, 29jan 33, Vieille Levée.

BOUCHONS—300 m. bouchons à bière, 1re qualité, à vendre par P. CUSACHS, 29jan Encoig. St-Philippe & Condé.

REÇU par le navire Delia Chapin, arrivé le 30 janvier de Bordeaux: 60 barriques vin rouge. 4 caisses champignons secs. 4 barils et deux demi-jeannes marrons. 25 caisses de 12 flacons prunes sèches. 10 do de 12 flacons fruits au jus. 8 do de 24 demi flacons fruits à l'eau de vie. 4 quartaudes câpres prunes sèches. 6 caisses pommes, fruits verts. 100 grandes boites champignons. 100 grandes boites cèpes à l'huile. 50 demi boites do.

En Magasin:

25 meules fromage de gruyère. 40 douzaines têtes de mort. 20 saucissons de Lyon. 20 barils vinaigre français. 20 barils vin blanc. [illegible] de toutes grandeurs. [illegible] ciré de Hollande, de petits pois, de cornichons, d'anchois, etc. [illegible]

AUX PLANTEURS [illegible]

[illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

Jeudi, 7 Février 1850.

JERUSALEM

Grand opéra en quatre actes et huit tableaux, de Verdi.

☞ On commencera à 6¾ heures.

Théâtre des Variétés DE PLACIDE—RUE GRAVIER.

MERCREDI SOIR, 6 FEVRIER.

PAUL PRY—Paul Pry, M. Holland; colonel Hardy, M. Bass.

Un GRAND DIVERTISSEMENT, par les premiers danseurs—CHAUDON, par M. Duffield—JE CROIS VOIR MON PERE, comédie.

Le spectacle sera terminé par la JOTA, aragonaise exécutée par Mlles Hilariot, H Vallée, Baron et MM. Mangin, Bouzary, Vegas et tout le corps de ballet.

Premières loges et parquets	75 cents.
Secondes loges	50 cents.
Galerie pour les hommes de couleur	25 cents.

SALLE ST-LOUIS. Bal masqué de société.

MESSIEURS les souscripteurs au bal masqué de société qui sera donné à la Salle St-Louis le mardi, 12 février (Mardi Gras), sont informés que les billets seront prêts à être délivrés mercredi, 6 du courant.

Le comité d'admission et d'invitation s'assemblera tous les soirs à sept heures, au bureau de la salle de Bal.

Comité d'invitation et d'admission:

Charles M. Waterman, Mortimer Belly, Ben Toledano, John E. Caldwell, W. F. Pierce, P. X. Barbot, F. H. B. Kneese, Eugene Ducatel, B. O'Connell.

Les souscripteurs sont priés d'envoyer leurs listes d'invitation à M. H. Ruffier, au bureau de la salle de bal.

Le bureau sera ouvert tous les jours de 9 heures A. M. à trois heures P. M. et de quatre heures à huit heures P. M. 4 fev—4

GRANDE ATTRACTION.

Deux représentations en une seule.

(L'Exposition n'aura lieu que pendant quelques jours.)

Magnifique Galerie de Tableaux des anciens maîtres les plus distingués, ainsi que la VENUS DE MEDICIS, statue en marbre de l'immortel Canova, exposés en ce moment au Salon de Crème à la glace, No 52, rue St Charles, vis-à-vis l'église de M. Clapp.

Le Salon sera illuminé tous les soirs.

CETTE Collection est la plus belle qui ait jamais été exposée aux Etats-Unis, elle compte des Raphaël, Michel-Ange, Carrache, Guido, Paul Véronèse, Titien, Dominiquin, Salvator Rosa, Tintoret, Vandick, Corrège, André del Sarte, Rubens, Carlo Dolci, Sassoferato, Biliverte, Giulio Romano, &c. &c. Jamais collection aussi complete n'a été offerte aux amateurs de ce pays; elle renferme des productions de toutes les époques, depuis l'invention de la peinture à l'huile jusqu'à nos jours. Un examen attentif peut seul donner une idée des beaux ouvrages qui s'y trouvent réunis. La statue de la VENUS DE MEDICIS vaut à elle seule plus du double du prix demandé pour l'admission. Afin de mettre ces chefs-d'œuvres à même d'être appréciés par tous les amateurs d'art, le prix d'entrée a été fixé à 50 cts et à $1 pour les billets de saison. 6fev—1m

La Merveille du Monde

A L'ARMORY HALL.

GRAND PANORAMA MOUVANT DE BREWER.

ACTUELLEMENT OUVERT, continuera à l'être tous les soirs, durant peu de temps, excepté le dimanche.

Il y aura une représentation de jour, lundi, mercredi et vendredi, commençant à midi.

☞ Les portes seront ouvertes à 7 heures le spectacle commencera à 7 heures et demie précises. Les tableaux représentent les vues suivantes La Caverne Mammouth du Kentucky avec les belles salles et les grottes extraordinaires de 600 à 700 milles dans différentes directions.—Les Chutes du Niagara en été et en hiver.—Une Journée de Voyage dans les Prairies.—Mount Vernon.—Le Pont Naturel de Virginie, et autres tableaux. Prix d'entrée, 50 cents, enfants moitié prix. 28janv

SALLE DE BAL DU GLOBE. Encoignure St-Claude et St-Pierre, près du Vieux Bassin.

LE propriétaire informe respectueusement ses amis et le public, que ce magnifique établissement ayant été réparé avec le plus grand soin et tout le goût possible, sera ouvert tout l'hiver.—Les bals auront lieu régulièrement tous les lundis mercredis, jeudis et samedis.

L'orchestre sera composé des meilleurs artistes de la ville, et rien ne sera négligé pour rendre les réunions les plus agréables possible. La police y sera active et l'ordre le plus sévère sera requis. SALVADOR VIOSCA, propriétaire. WHITLOCK, directeur.

N. B.—On trouvera réuni à cet établissement un café contenant des liqueurs et des vins de premier choix ainsi qu'un restaurant pourvu des friandises les plus agréables. 16 oct—☞

ENTREPOT DE PAPIER ET LIBRAIRIE.

Nos. 51 & 53, rue de la Commune.

LES soussignés ont en magasin, en entre de leur vaste assortiment de Papier, Cartes à jouer, &c., un stock étendu et varié de Librairie, Livres en blanc, Plumes d'acier, &c. et sont prêts à remplir tous les ordres qui leur viendront de la ville, de la campagne et des communes situés à l'étranger. Comme agents des manufacturiers du Nord et des importeurs de Librairie étrangère, nous sommes prêts à fournir tous les articles concernant notre ligne d'affaires, aux plus bas prix.

PAPIERS.

Anglais Français et Américains, à écrire, de toute description.

PAPIER TISSU, anglais et américain.

PAPIER à IMPRESSION, de toutes dimensions.

PAPIER à ENVELOPPE, de toutes dimensions.

PAPIER à ENVELOPPE à l'usage de la poste, des banques et des apothicaires; enveloppes des échantillons et du drap, papier de musique, de lithographie, à brouillard, &c.

CARTES A JOUER.

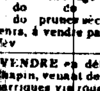

500 grosses cartes Highlanders, Hectors et Aigles, d'une grande variété, à deux têtes.

Aussi:

CARTES anglaises, françaises, allemandes et espagnoles.

LIVRES EN BLANC:

Un grand assortiment de LIVRES de BUREAUX, demi reliure et reliure en plein; tels que Journal, Ledger Registres, Memorandum, &c. de toutes dimensions et qualités. Aussi—Un assortiment complet de LIBRAIRIE étrangère et du pays.

PLUMES D'ACIER:

Reçu par le navire Adeline, de Liverpool, 10,000 grosses plumes réputées de Guillot, Victoria, Aigle, Bureau, Ecole et Liverpool. Aussi—Des plumes de Correspondance, du Commerce, Magnum Brown, et à bas prix. Ils invitent les détaillants à venir examiner ces plumes. R. E STEVENS, BROTHERS & CO., 28nov—30f. 51 & 53, rue Commune.

Magasin de Faïence, Verrerie, Porcelaines, Quincaillerie,

Encoignure St-Philippe et Condé—No 31, rue St-Philippe et No 68, rue Condé.

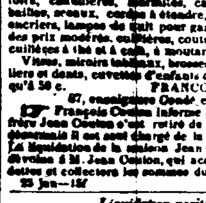

Gobelets à $1 50 cts $1, à 75 cents, à 60 et à 40; assiettes en porcelaines pour restaurant à $2 50 do do pour dessert, $1 25.

Bols pour restaurant tasse à café et à déjeuner à $3 et $2 50.

Plats pour une personne à $2 50, $3, $3 50 $4 50 $5 50 et $6 50.

Moutardiers, poivriers, salières, crémiers, tasses de fantaisie, barbières en porcelaine, candelabres, girandoles, balais à main en crin, époussoirs, chaudières, marmites, casseroles, baquets, baillés, cruches, cordes à étendre, pioches et pelles, encriers, lampes de nuit pour gaz et pour huile, à des prix modérés, cuillères, couteaux, fourchettes, cuillères à thé et à café, à moutarde, &c. &c.

Vitres, miroirs tablettes, brosses pour habits, souliers et dents, cuvettes d'enfants depuis 10 c. jusqu'à 50 c. FRANCOIS COULON, 87, encoignure Condé et St-Philippe.

☞ François Coulon informe le public que son frère Jean Coulon s'est retiré de la société et que désormais il est seul chargé de la suite des affaires. La liquidation de la maison Jean Coulon & Co., est dévolue à M Jean Coulon, qui acquittera toutes les dettes et collectera les sommes dues à la société. 25 jan—15f

Liquidation positive.

LES soussignés laissant les affaires et désirant écouler le plus promptement possible leur stock de marchandises sèches, annoncent au public qu'ils viennent de réduire tous les articles qu'ils ont en magasin, et engagent ceux qui veulent acheter à bon marché, de venir visiter leur assortiment. PAUL ALDIGE & CO, 4 jan—6s Maison Rouge, entre les deux marchés.

EN GROS ET EN DETAIL, aux prix de Paris.

PARFUMERIE DE PARIS.

L. BUSSY,

Manufacturier de Parfumerie fine, et de Savon de Toilette, a sa manufacture et son magasin rue de Chartres, No. 199, entre Conti 2 déc—1an et St. Louis.

MARCHANDISES SECHES PAR COLIS.

N. BRADNER SMITH,

Marchand Commissionnaire, No 89, rue Gravier (au Premier.

OFFRENT A VENDRE—Schalls rouges, crêpe de Canton, brodé, 8|4.

Schalls blancs crêpe de Canton, brodé, 8|4. Do unis do do do 8|4. Do blancs do do brodés, orange écarlate, bleu, vert, &c. Schalls brodés en couleur et à dessins, 8|4. Do [illegible] brodés, 8|4. Do [illegible] tout laine et imprimé, 8|4. [illegible] crêpe de Canton, brodés et damassés, [illegible] de chevreau—Cravates en soie, noires [illegible] Foulards de soie, petits dessins [illegible] satin blanc brodés extra riche—Satin [illegible], blanc, bleu—Indiennes claires et [illegible], laine écru, de blanc, chemises à raies [illegible], mexicains à carreaux et à raies, étoffes indiennes de fantaisie pour le commerce du Sud, Indiennes, Cambric, Chambray, denims [illegible], toile d'Amos, colombienne à raies, foulards [illegible].

JOSEPH PLAGNE SAVOISY, Jardinier Decorateur.

Annonce respectueusement à MM. les Amateurs qu'il se chargera de tous les Jardins que l'on voudra bien lui confier. Sa longue expérience à la Nouvelle-Orléans et en pratique lui donnent la certitude [illegible] meilleur [illegible], rue Royale, [illegible].